

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 8 JUIN 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt, le lundi 8 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 2 juin par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Dominique EVRARD, Mme Nadine RUELLE, Mme Marie-Claude BOUTIN, M. Eric LECUYER, Mme Florence MESSIO, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, Mme Céline BETHOUART, M. Nicolas BINOIST, M. Jean-Baptiste CARON, M. Pierre FERCHAUD, Mme Christine BRULE, M. Gérard ADT, M. Frédéric SAPART, , Mme Graziella GRENON.

Était absente, excusée : Mme Véronique DUQUESNE qui a donné pouvoir à M. Dominique EVRARD.

Étaient absents : néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.
Compte rendu affiché le 9 juin 2020.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2020

Approuvé et signé par les membres présents.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2020

Approuvé et signé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les informations suivantes :

- Une proposition d'achat a été reçue pour la troisième parcelle de terrain à bâtir que vend la commune.
- La distribution des masques lavables commandés par la commune via Amiens Métropole est terminée (Deux fois 300 masques lavables). Celle des masques offerts par la Région (1550 masques jetables) également. Les masques commandés via le Département (560 lavables) et via la Région (600 lavables) viennent d'arriver. Monsieur le Maire propose de distribuer à la population les masques « en vrac » de la Région, et de conserver les masques du Département qui sont en sachets individuels.
- Le projet de la société Agri Bio Energies a été accepté par Madame la Préfète.
- Le chantier de réhabilitation de la salle polyvalente a repris. L'étude relative à l'assainissement a été transmise ce jour au SPANC pour avis.
- Les délégations de fonction retenues par le Maire pour les adjoints en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales sont:
 - Première adjointe : Finances.
 - Deuxième adjointe : Etat civil et associations.

- Troisième adjoint : Communication.

Ces délégations n'entraînent pas délégation de signature des documents. Elles sont détaillées dans des arrêtés individuels.

2020-16 ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat scolaire,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Pierre FERCHAUD : 15 voix

Pierre FERCHAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Deuxième délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Marie-Claude BOUTIN : 15 voix

Marie-Claude BOUTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Troisième délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Graziella GRENON: 15 voix

Graziella GRENON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

2020-17 ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE LA CRECHE (« SIVU »)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat de la crèche,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Véronique DUQUESNE : 15 voix

Véronique DUQUESNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Dominique SCHAEVERBEKE : 15 voix

Dominique SCHAEVERBEKE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Céline BETHOUART : 15 voix

Céline BETHOUART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

2020-18 ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE SOINS A DOMICILE
(« SISA »)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du SISA,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Florence MESSIO :15 voix

Florence MESSIO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Frédéric SAPART : 15 voix

Frédéric SAPART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Nadine RUELLE : 15 voix

Nadine RUELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

**2020-19 ELECTION DES DELEGUES DE SECTEUR A LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (« FDE »)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Gérard ADT : 15 voix

Gérard ADT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Second délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Nicolas BINOIST: 15 voix

Nicolas BINOIST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Premier délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Eric LECUYER : 15 voix

Eric LECUYER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

Second délégué suppléant :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Dominique EVRARD : 15 voix

Dominique EVRARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

2020-20 VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant que l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 permet au Maire, dans toutes les communes sans condition de seuil, de percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, ou demander à ne pas bénéficier du montant maximum. Dans ce cas, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du Maire de percevoir une indemnité à un taux inférieur.

Considérant que Monsieur le Maire propose une refaction à son indemnité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et une abstention, et avec effet au lundi 25 mai 2020, date d'élection du Maire, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 38,8% de l'indice terminal de la fonction publique.

2020-21 VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et une abstention, et avec effet au lundi 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10,2% de l'indice terminal de la fonction publique.

2020-22 CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il dispose d'une liberté totale dans la création de commissions municipales afin d'étudier les questions soumises au conseil.

Ces commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Le Maire en est Président de droit.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire présente les listes de candidatures :

-Commission finances.

Mme Marie-Claude BOUTIN
Mme Christine BRULE
M. Jean-Baptiste CARON
Mme Véronique DUQUESNE
M. Dominique EVRARD
M. Eric LECUYER
Mme Florence MESSIO
Mme Nadine RUELLE
M. Frédéric SAPART

-Commission travaux, urbanisme, assainissement, chemins, cimetière, sécurité routière.

M. Gérard ADT
Mme Céline BETHOUART
M. Nicolas BINOIST
M. Dominique EVRARD
M. Pierre FERCHAUD
Mme Graziella GRENON
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Eric LECUYER
Mme Florence MESSIO

-Commission communication, bulletin municipal, site internet.

M. Gérard ADT
Mme Marie-Claude BOUTIN
M. Jean-Baptiste CARON
Mme Véronique DUQUESNE
M. Dominique EVRARD
M. Eric LECUYER
Mme Nadine RUELLE

-Commission vie au village (fleurissement, cérémonies, événements communaux, associations, santé, culture, jeunes, aînés, sport).

M. Gérard ADT
Mme Céline BETHOUART
Mme Marie-Claude BOUTIN
Mme Christine BRULE

Mme Véronique DUQUESNE
M. Dominique EVRARD
Mme Graziella GRENON
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Eric LECUYER
Mme Florence MESSIO
Mme Nadine RUELLE

-Commission bâtiments communaux.

M. Gérard ADT
M. Nicolas BINOIST
Mme Marie-Claude BOUTIN
Mme Véronique DUQUESNE
M. Dominique EVRARD
M. Pierre FERCHAUD
Mme Graziella GRENON
Mme Florence MESSIO
Mme Nadine RUELLE
M. Frédéric SAPART

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. Il décide d'approuver la composition des commissions dont le Maire a donné lecture.

2020-23 DELEGUÉ AUX QUESTIONS DE DÉFENSE

Monsieur le maire indique que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque Conseil Municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Gérard ADT conseiller municipal en charge des questions de défense.

2020-24 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De procéder, dans la limite d'un montant annuel de 100000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;

7° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10000 € par sinistre ;

9° D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2020-25 COMPTE DE GESTION 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-26 COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Sous la présidence de Madame Nadine RUELLE, adjointe chargée des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
344 511,90 €	373 272,59 €	97 029,38 €	462 247,23 €
+ 28 760,69 €		+ 365 217,85 €	

Hors de la présence de Monsieur Dominique EVRARD, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif du budget communal 2019. Ce compte administratif, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-27 DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2019 ainsi qu'il suit :

RÉSULTATS DE CLOTURE 2018

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
+ 171 587,73 € a		- 9 765,27 € b	
+ 161 822,46 €			

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2019

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			9 765,27 € c

RÉSULTATS DE CLOTURE 2019

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
344 511,90 €	373 272,59 €	97 029,38 €	462 247,23 €
+ 28 760,69 € d		+ 365 217,85 € e	
+ 393 978,54 €			

RÉSULTATS GLOBAUX

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
190 583,15 € a-c+d		+ 355 452,58 € b+e	
546 035,73 €			

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2019 comme suit :

- 355 452,58 € en recette d'investissement au compte 001 du budget 2020,
- 190 583,15 € en recette de fonctionnement au compte 002 du budget 2020.

2020-28 VOTE DES TROIS TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux suivants de la fiscalité directe locale pour l'année 2020, sans changement par rapport à 2019 :

Taxe d'habitation : 17,25%
Foncier bâti : 22,26%
Foncier non bâti : 49,67%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 206 316 €.

2020-29 BUDGET PRIMITIF 2020

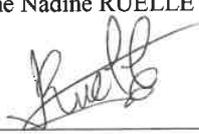
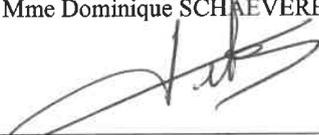
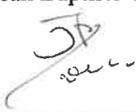
Monsieur le Maire invite Madame Nadine RUELLE, adjointe chargée des finances, à présenter le projet de budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget 2020 qui se résume ainsi :

BUDGET 2020

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
490 114,15 €	490 114,15 €	434 339,58 €	434 339,58 €

Emargement des membres présents à la séance :

M. Dominique EVRARD 	Mme Nadine RUELLE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 
M. Eric LECUYER 	Mme Florence MESSIO 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
Mme Céline BETHOUART 	M. Nicolas BINOIST 	M. Jean-Baptiste CARON 
M. Pierre FERCHAUD 	Mme Christine BRULE 	M. Gérard ADT 
M. Frédéric SAPART 	Mme Véronique DUQUESNE	Mme Graziella GRENON 